



1. GRADE, METIER, EMPLOI

Grade	Infirmier
Emploi	Infirmier
Métier	Infirmier
% temps	100

2. AFFECTATION

Pôle	URGENCES PSYCHIATRIQUES
Structure interne (CR - Code et Libellé)	CR 0138 - Accueil
Unité fonctionnelle (Code et Libellé)	UF 1456 – Personnel de nuit UPRM : Urgence Psychiatrique Rhône Métropole

3. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

Rattachement hiérarchique

L'infirmier est placé sous l'autorité hiérarchique du Directeur des soins. Par délégation, il est placé sous l'autorité du Cadre de santé-Assistant soignant du chef de pôle et du Cadre de santé de proximité responsable de l'Urgence Psychiatrique Rhône Métropole (UPRM).

L'infirmier est placé sous l'autorité fonctionnelle du médecin chef du pôle URGENCES et du médecin responsable de l'UPRM.

4. AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

Amplitude horaire possible : 19h – 7h30

Amplitude : 12h en repos variable

Horaires : 19h00/07h00 ou 19h30/07h30

Cycle hebdomadaire de 32h30

Congés posés dans le respect de la note GTT annuelle

Organisation du travail :

L'équipe de nuit est composée de 12 ETP IDE.

Chaque nuit, présence de 4 IDE dont 1 IOA (Infirmier d'Orientation et d'accueil).

Possibilité d'intervenir dans toutes les unités du Pôle, de l'établissement.

Conformément à la législation en vigueur :

L'agent est soumis aux droits et obligations des fonctionnaires

L'agent est tenu au devoir de réserve et au secret professionnel

5. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

L'unité UPRM est intégrée au Pôle Urgence du CHV qui se compose de :



- **UPRM (Urgence Psychiatrique Rhône Métropole) Ligne Urgence** Unité d'accueil, de consultation et d'orientation du CHV – SJDD – St Cyr. L'UPRM accueille les patients hors secteur ou SDF par tour de répartition entre les 3 centres hospitaliers
- **Unité POST URGENCE : Ligne Urgence** Unité d'observation, d'évaluation et d'orientation. Unité d'hospitalisation de courte durée. La durée du séjour pouvant aller de 72h à 6 jours maximum suivant la clinique du patient.
- **Unité de crise et d'orientation : UCO** : Unité d'hospitalisation de très courte durée accueillant des patients en HL intersectoriels.
- **E.L.L.I.P.'S** : Equipe de liaison et d'intervention auprès des personnes atteintes de troubles psychiques et leurs proches pour l'engagement dans les soins.
- **CPS : Centre de Prévention Suicide** : Prise en charge téléphonique en première intention puis en consultation médico-infirmière des détresses psychologiques avec risques ou passages à l'acte suicidaire (dispositif régional)
- **Vigilan's** : prise en charge téléphonique des patients suicidant.
- **LIVE** : Plateforme téléphonique d'information et d'orientation à destination des professionnels, aidants et patients.
- **3114** : Plateforme téléphonique dédiée aux urgences suicidaires.

6. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

L'infirmier réalise, dans le respect des règles professionnelles, des soins préventifs, curatifs ou palliatifs de natures technique, relationnelle ou éducative en tenant compte de l'évolution des sciences et des techniques.

Son action vise à maintenir, restaurer et promouvoir la santé et l'autonomie de la personne dans ses composantes psychologique, sociale, économique et culturelle.

Les soins infirmiers sont dispensés soit sur prescription médicale, soit dans le cadre du rôle propre.

L'infirmier participe également à des actions de formation, d'encadrement des étudiants, de prévention et d'éducation à la santé et de recherche en soins infirmiers.

7. ACTIVITES PRINCIPALES ET SPECIFIQUES

- Participer à l'accueil des patients et de leur entourage en respectant la dignité et l'intimité d'autrui
- Installer et rassurer les patients et leur entourage
- Evaluer la situation clinique en veillant au respect de la confidentialité des informations transmises
- Communiquer les informations aux différents intervenants et référents
- Collaborer à l'évaluation du degré de l'urgence
- Désamorcer les tensions et réguler les situations d'agressivité et de violence
- Assurer le suivi des prises en charge
- Participer seul ou en binôme au soutien des patients dans les actes de la vie quotidienne
- Participer aux entretiens Médico-infirmiers
- Réaliser des entretiens infirmiers
- Réaliser les soins somatiques avec dextérité, (prises de sang...)
- Participer aux réunions du service
- Entretenir un partenariat de qualité avec l'ensemble des acteurs de l'institution
- Participer à la solidarité institutionnelle : dispositif d'appel d'urgence
- Actualiser régulièrement ses connaissances en soins somatiques d'urgence

Spécifiques :

- Assurer l'accueil physique et/ou téléphonique des patients ou familles : accueille, informe et apporte des réponses aux patients et leur entourage avec professionnalisme et disponibilité
- Savoir gérer une entrée directe depuis un SAU ou un service d'urgence



- Être l'interface des transmissions entre le BC et les infirmiers, pour les orientations, mutations ou transferts.
- Dans le contexte spécifique de l'activité de nuit il s'agit également de :
- garantir le confort et la sécurité des patients
- être capable de créer les conditions facilitant l'endormissement
- évaluer la qualité du sommeil

Pédagogie :

- Participer à l'accueil et l'encadrement des étudiants et/ou des nouveaux professionnels
- Participation à des groupes de travail concernant leur champ de compétences

Au-delà des pré-requis énoncés dans le profil de fonction IDE du CH le VINATIER :

- Savoir travailler au sein d'une équipe restreinte
- Avoir un positionnement professionnel adapté avec les différents interlocuteurs de la prise en soin du patient
- Faire preuve de tact et de discrétion
- Être capable d'autonomie et de prise d'initiative dans le respect du projet de soins, d'unité, de Pôle
- Être organisé et prioriser les actions de soins liées à l'urgence, tant somatique que psychiatrique
- Être capable de « gérer » la charge mentale inhérente à la fonction d'infirmier en psychiatrie et maîtriser les situations génératrices de stress en demeurant calme, discret et tolérant
- Être capable d'accueillir, d'analyser et de synthétiser les informations permettant la prise en charge du patient et la continuité des soins
- Faire preuve d'adaptation face à la rotation rapide des patients et à la multiplicité des pathologies rencontrées
- Asseoir son professionnalisme par une distance adaptée à chaque situation de patient en crise
- Être organisé et rigoureux
- Faire preuve d'assiduité, de disponibilité et de régularité dans son travail
- Gérer le dispositif PTI (Protection du Travailleur Isolé) : l'agent en est responsable sur toute la durée de son poste. L'agent doit intervenir en cas de déclenchement ou de notifications de soins via le PTI (soins sécurisés, alerte générale, détresse vitale)
- Gérer le sac à dos d'urgence : Vérification mensuelle des produits périmés et en assurer le réapprovisionnement ainsi que la traçabilité ainsi que les péremptions globales de la pharmacie.

8. FORMATION SOUHAITEE

Être titulaire du Diplôme d'état d'infirmier

Une expérience en psychiatrie est souhaitée

- Parfaite connaissance de la loi du 5 juillet 2011 et des différentes modalités d'hospitalisation
- Connaissance du dispositif de soins en Santé Mentale de la région Rhône Alpes et des différents réseaux sanitaires, médico-sociaux et sociaux
- Formation aux techniques de prévention de la violence
- Formation urgences vitales
- Connaissance des différents progiciels utilisés au CHV (COPILOTE-CORTEXTE-OCTIME-BLUEKANGO...)



CARTE D'IDENTITE DU DOCUMENT

Pôle Emetteur

Pôle URGENCES

Modifications apportées par la nouvelle version

Mise à jour de la charte graphique.

Modification du point 4 : amplitude horaire et horaires de travail.

Rédaction

PC. TIVIOSZ
Cadre de Santé

Vérification

C. BOUCHET
Cadre Supérieur de Santé

Validation

PH. DUCHARME
Coordonnateur des soins
Direction des soins